(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 515 697 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
25.10.2017 Bulletin 2017/43

(21) Numéro de dépôt: **10801657.7**

(22) Date de dépôt: **13.12.2010**

(51) Int Cl.:
A45D 44/08 *(2006.01)*

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2010/052679

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2011/077027 (30.06.2011 Gazette 2011/26)

(54) **DISPOSITIF POUR EMPECHER LES CHEVEUX COUPES DE PASSER LE LONG DU COU**

GERÄT ZUM VERMEIDEN DES DEM HALS ENTLANG PASSIEREN DER ABGESCHNITTENEN HAARE

DEVICE FOR PREVENTING CUT HAIR FROM PASSING ALONG THE NECK

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(30) Priorité: **22.12.2009 FR 0959387**

(43) Date de publication de la demande:
31.10.2012 Bulletin 2012/44

(73) Titulaire: **FLEAN'UP**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **OGET, Fabrice**
F-78760 Jouars Pontchartrain (FR)

(74) Mandataire: **Mazabraud, Xavier**
Cabinet Moutard
35 Rue de la Paroisse
B.P. 20513
78005 Versailles Cedex (FR)

(56) Documents cités:
FR-A1- 2 834 872
FR-A1- 2 843 003
GB-A- 2 237 181
GB-A- 2 410 416
JP-A- 2003 079 428
JP-A- 2007 138 366
JP-A- 2008 138 343
US-A- 4 651 347
US-A- 4 980 927
US-A1- 2003 111 074
US-B1- 6 412 116
US-B1- 6 571 395

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 2 515 697 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] La présente invention se rapporte au domaine de la coiffure, et plus particulièrement de la coupe des cheveux.

[0002] Lorsqu'un coiffeur coupe les cheveux d'un client, beaucoup des cheveux coupés tombent le long du cou du client. Cela donne une impression désagréable. Différents dispositifs sont utilisés pour éviter que les cheveux pénètrent sous les vêtements, le long du cou des clients. Ainsi, il est prévu des peignoirs et des serviettes qui viennent se fixer autour du cou. Pour une meilleure étanchéité, ceux-ci son souvent un col élastique. Ces dispositifs permettent de retenir beaucoup de ces morceaux de cheveux, mais restent encore trop imparfaits

[0003] US 6,412,116 B1 divulgue un peignoir avec un col et une bande comprenant de la silicone.

[0004] FR 2834872 A1 divulgue un peignoir de silicone.

[0005] GB 2410416 A divulgue un peignoir de papier.

[0006] JP 2003-079428 A divulgue un peignoir avec un col de papier.

[0007] US 4,980,927 divulgue un col de protection ou serviette comprenant de papier et de la silicone.

[0008] US 6,571,395 B1 divulgue un dispositif de protection comprenant de la silicone au verso d'un col.

[0009] L'invention a pour but de proposer un dispositif permettant de garantir une meilleure étanchéité contre la pénétration des cheveux coupés le long du cou.

[0010] Selon l'objet de l'invention, un tel dispositif est un dispositif de protection selon la revendication 1, comprenant un col de protection, utilisable lors de la coupe de cheveux, comprenant un bandeau de matière souple ou semi-rigide d'une longueur suffisante pour faire au moins un tour complet du cou d'un utilisateur, des moyens de fixation d'une extrémité longitudinale dudit bandeau sur une extrémité opposée du même bandeau, et, sur une face intérieure dudit bandeau, une bande continue de silicone. Ainsi, la bande de silicone vient adhérer sans coller avec le cou de l'utilisateur, empêchant la pénétration des cheveux coupés entre le col et le cou. La bande silicone peut être déposée directement ou rapportée et collée sur le col. De préférence, le col est en une matière non tissée, ou en papier.

[0011] Le col peut être prévu jetable, et il peut comprendre en outre des moyens pour y fixer une protection complémentaire, notamment une serviette ou un peignoir. Ainsi, il est possible d'utiliser une protection lavable tout en changeant le col à chaque lavage. Les moyens de fixation peuvent être adhésifs. Ils peuvent comprendre de moyens par exemple de type velcro™ pour venir se crocheter dans les mailles ou les boucles d'une serviette ou d'un peignoir en tissus. Le col peut en outre comprendre une marge disposée entre la bande silicone et un bord longitudinal du col, cette marge étant prévue pour être rabattue sur la protection complémentaire. Ainsi, la marge évite la pénétration de cheveux coupés entre la protection complémentaire et le col.

[0012] Particulièrement lorsque le col ne comprend pas de marge rabattable, la bande de silicone est de préférence disposée à proximité immédiate d'un bord longitudinal du bandeau.

[0013] Au lieu de former une pièce indépendante, un col peut être formé d'une seule pièce avec une protection complémentaire, notamment avec une serviette ou un peignoir.

[0014] Selon un objet de l'invention, un tel dispositif est une serviette de protection, formée d'une seule pièce avec un col. Selon un objet de l'invention, un tel dispositif est un peignoir de protection, formé d'une seule pièce avec un col. Le peignoir ou la serviette sont avantageusement prévus jetables.

[0015] Plusieurs dispositifs exemplaires et modes d'exécution de l'invention seront décrits ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue d'un exemplaire en cours de pose autour du cou d'un utilisateur représenté de trois quart arrière ;
- la figure 2 en élongation du verso du col de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue similaire à celle de la figure 1, dans laquelle le col comprend une marge rabattue par-dessus une serviette de protection ;
- la figure 4 est une vue similaire à celle de la figure 2, dans laquelle une extrémité rabattue du col laisse apparaître des moyens de fixation disposés au recto du col ; et
- la figure 5 est une vue similaire à celles des figures 1 et 3, illustrant une serviette de protection selon l'invention formée d'une seule pièce avec un col.

La figure 1 illustre un col 1 exemplaire en cours de pose autour du cou 2 d'un utilisateur 3.

[0016] Comme plus particulièrement illustré à la figure 2, ce col 1 comprend un bandeau 4 de forme sensiblement rectangulaire et allongée, de hauteur H1 et de longueur L1. A titre d'exemple, avec H1 = 3 cm et L1 = 53 cm, le bandeau est adapté pour pouvoir faire au moins un tour complet du cou 2, pour la plupart des personnes.

[0017] Le col 1 comprend en outre une bande de silicone 6, disposée sur le verso du bandeau 4, le long d'un bord longitudinal 7 de ce bandeau. Le col 1 comprend en outre une languette 8 s'étendant longitudinalement depuis une première extrémité 11 du bandeau 4. Le verso de la languette 8 comprend une zone adhésive 9.

[0018] Comme illustré à la figure 1, la languette 8 est prévue pour venir se coller sur le recto d'une deuxième extrémité 12 du bandeau 4, longitudinalement opposée à la première extrémité 11. La languette 8 est positionnée sur la deuxième extrémité 12 afin d'adapter le col 1 à la taille du cou 2, de sorte que le col 1 est maintenu plaqué contre le cou. Ainsi, disposée, la bande 6 de silicone vient adhérer, sans coller, contre le cou 2. De plus, le bord 7

est prévu pour former autour du cou 2 le bord supérieur du col 1. Ainsi, du fait que la bande 6 est à proximité immédiate du bord 7, les cheveux coupés sont arrêtés avant même de pénétrer entre le col 1 et le cou 2.

[0019] L'utilisation de silicone est particulièrement avantageuse, puisqu'il adhère à la peau, sans coller, qu'il se retire sans tirer, épiler ou irriter, qu'il le laisse pas de trace, et qu'il ne provoque pas d'allergie.

[0020] La figure 3 illustre un col similaire à celui des figures 1 et 2. La deuxième extrémité 12 est représentée rabattue, de sorte que le recto du col 1, c'est à dire la partie visible du col lorsque celui-ci est dans sa position d'usage, autour du cou de l'utilisateur, est visible. Le recto du col est sensiblement entièrement recouvert de moyens de fixation 13, ici des moyens d'accroche 13. Dans l'exemple illustré, les moyens d'accroche 13 ont la forme de poils se terminant en crochet, comme dans un complexe du type Velcro™, sauf à l'extrémité 12 où une zone 14 est laissée lisse pour y faire adhérer la première extrémité 11. La zone libre 14 est illustrée aux figures par des traits interrompus. Les moyens d'accroche permettent de fixer de façon amovible une serviette 16 en tissu bouclé, afin d'assurer la protection des habits 17 de l'utilisateur contre les chutes de cheveux coupés, comme illustré à la figure 3.

[0021] La figure 3 représente un deuxième mode de réalisation pour le col 1.

[0022] Le col 1 de la figure 3 diffère de celui des figures 1, 2 et 4, en ce qu'il comprend en outre une marge rabattable 18. De préférence, la marge est rabattable le long d'un pli longitudinal 19 préformé. Ainsi, lorsque la serviette 16 est fixée au col 1, grâce aux moyens d'accroche 13, la marge 18 peut être rabattue sur le bord de la serviette 16, de sorte que les cheveux coupés ne peuvent pas pénétrer entre le col 1 et la serviette, et la serviette est maintenue solidaire du col. Ainsi, le pli préformé constitue le bord supérieur 7 du col 1. De préférence, le pli 19 est formé au voisinage immédiat de la bande 6 de silicone. A la figure 3, pour plus de lisibilité, le pli 19 est représenté distant de la bande 6.

[0023] La figure 5 illustre un dispositif de protection selon l'invention dans un troisième mode de réalisation pour un col 1. Dans ce troisième mode de réalisation, le col 1 est partie intégrante d'une serviette 16 prévue pour protéger les épaules et les vêtements de l'utilisateur 3. Autrement dit, au lieu d'avoir la forme d'un bandeau, comme dans les modes de réalisation précédemment décrits, le col s'étend suffisamment, notamment « vers le bas », pour pouvoir protéger les épaules et les vêtements de l'utilisateur 3. Une telle serviette 16, intégrant un col 1, est avantageusement prévue jetable, par exemple dans une matière de type papier.

[0024] La bande 6 de silicone est disposée à proximité immédiate d'un bord supérieur 7 de la serviette 16, au recto de la serviette. Une zone adhésive 9 est formée au verso d'un premier angle 11, formant une première extrémité du bord 7. La zone adhésive 9 est prévue pour venir se coller au recto de la serviette, dans une zone 14, à proximité du bord supérieur 7 et au voisinage d'un deuxième angle formant une deuxième extrémité du bord supérieur 7, donc du col 1.

[0025] Bien sûr, l'invention est définit par les revendications et n'est pas limitée aux exemples qui viennent d'être décrits.

[0026] Ainsi, plutôt que des moyens de fixation en forme de crochets, il peut être prévu une zone adhésive au recto du col pour pouvoir y coller une serviette en papier, par exemple. Avant utilisation, cette zone adhésive peut être préservée par une pellicule amovible.

[0027] Au lieu d'être partie intégrante d'une serviette, un col peut être partie intégrante d'un peignoir jetable, permettant de recouvrir plus intégralement le corps et les vêtements de l'utilisateur.

Revendications

1. Dispositif de protection (1) contre les cheveux coupés, lors de la coupe de cheveux, comprenant :

 - un col comprenant un bandeau (4) de matière souple ou semi-rigide d'une longueur suffisante (L1) pour faire au moins un tour complet du cou (2) d'un utilisateur (3), des moyens de fixation (8,9) d'une extrémité longitudinale (11) dudit bandeau sur une extrémité opposée (12) du même bandeau (4), et, une bande continue de silicone (6) disposée sur un verso dudit bandeau (4) de sorte qu'elle puisse venir en contact avec ledit cou dudit utilisateur ; et,
 - une protection complémentaire, ledit col étant partie intégrante de ladite protection complémentaire, ladite protection complémentaire étant une serviette ou un peignoir,

 caractérisé en ce que
 le bandeau est réalisé d'une seule pièce avec la protection complémentaire et **en ce que** la matière est du papier.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la bande de silicone est disposée à proximité immédiate d'un bord (7) du bandeau.

3. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le bandeau est en une matière non tissée.

Patentansprüche

1. Vorrichtung zum Schutz (1) vor den abgeschnittenen Haaren beim Schneiden der Haare, die umfasst:

 - einen Kragen umfassend ein Band (4) aus einem weichen oder halbsteifen Material mit einer

ausreichenden Länge (L1), um mindestens einmal vollständig um den Hals (2) eines Verwenders (3) herumzureichen, Mittel zur Befestigung (8, 9) eines Längsendes (11) des Bandes an einem gegenüberliegenden Ende (12) des gleichen Bandes (4), und ein kontinuierliches Siliconband (6), das so auf einer Rückseite des Bandes (4) angeordnet ist, dass es mit dem Hals des Verwenders in Kontakt kommen kann; und
- einen zusätzlichen Schutz, wobei der Kragen integraler Bestandteil des zusätzlichen Schutzes ist, wobei der zusätzliche Schutz eine Serviette oder ein Mantel ist,

dadurch gekennzeichnet, dass
das Band einteilig mit dem zusätzlichen Schutz ausgebildet ist und dass das Material aus Papier ist.

2. Vorrichtung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Siliconband in unmittelbarer Nähe zu einem Rand (7) des Bandes angeordnet ist.

3. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Band aus einem Vliesstoff ist.

Claims

1. Protective device (1) against cut hair, during the cutting of hair, comprising:

- a collar comprising a band (4) made from a flexible or semi-rigid material with a length (L1) that is sufficient to go at least completely around the neck (2) of a user (3), means for attaching (8, 9) one longitudinal end (11) of said band onto an opposite end (12) of the same band (4), and, a continuous strip of silicone (6) arranged on the back of said band (4) in such a way that it can come into contact with said neck of said user; and,
- an additional protection, said collar being an integral part of said additional protection, said additional protection being a towel or a gown,

characterised in that
the band is made from a single piece with the additional protection and **in that** the material is paper.

2. Device according to claim 1, **characterised in that** the strip of silicone is arranged in the immediate vicinity of an edge (7) of the band.

3. Device according to one of claims 1 or 2, **characterised in that** the band is a non-woven material.

FIG.1

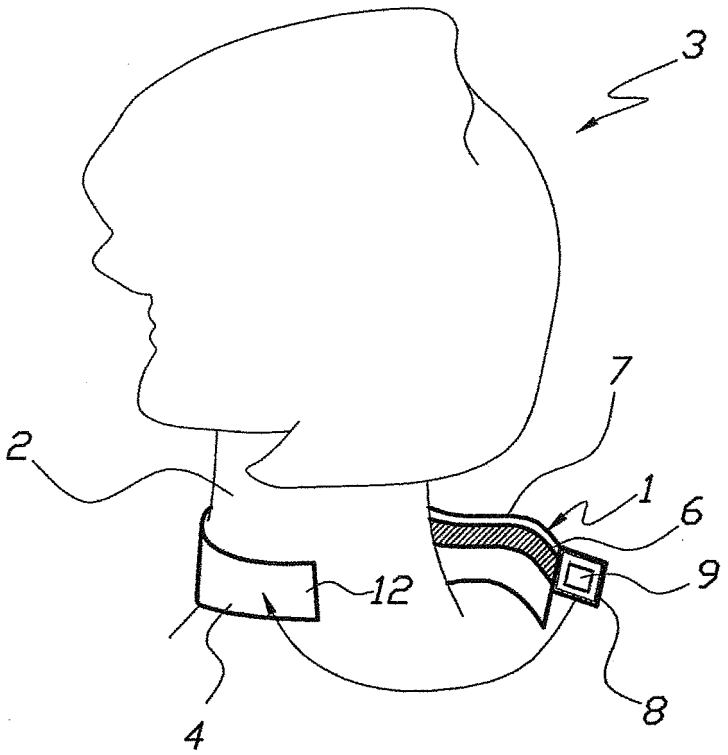


FIG.2

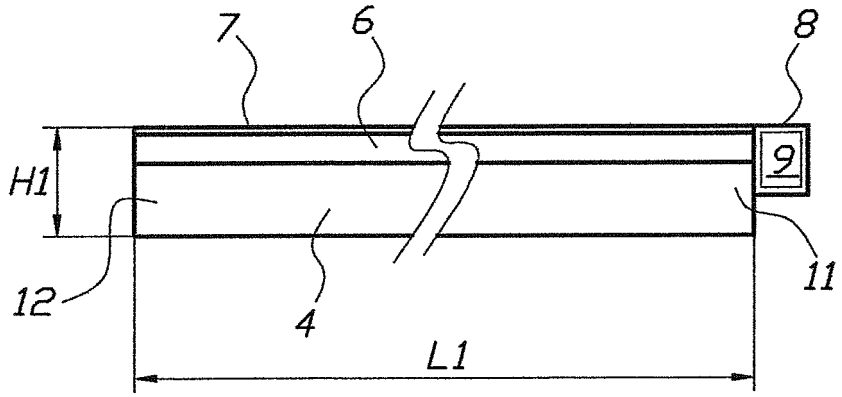


FIG.3

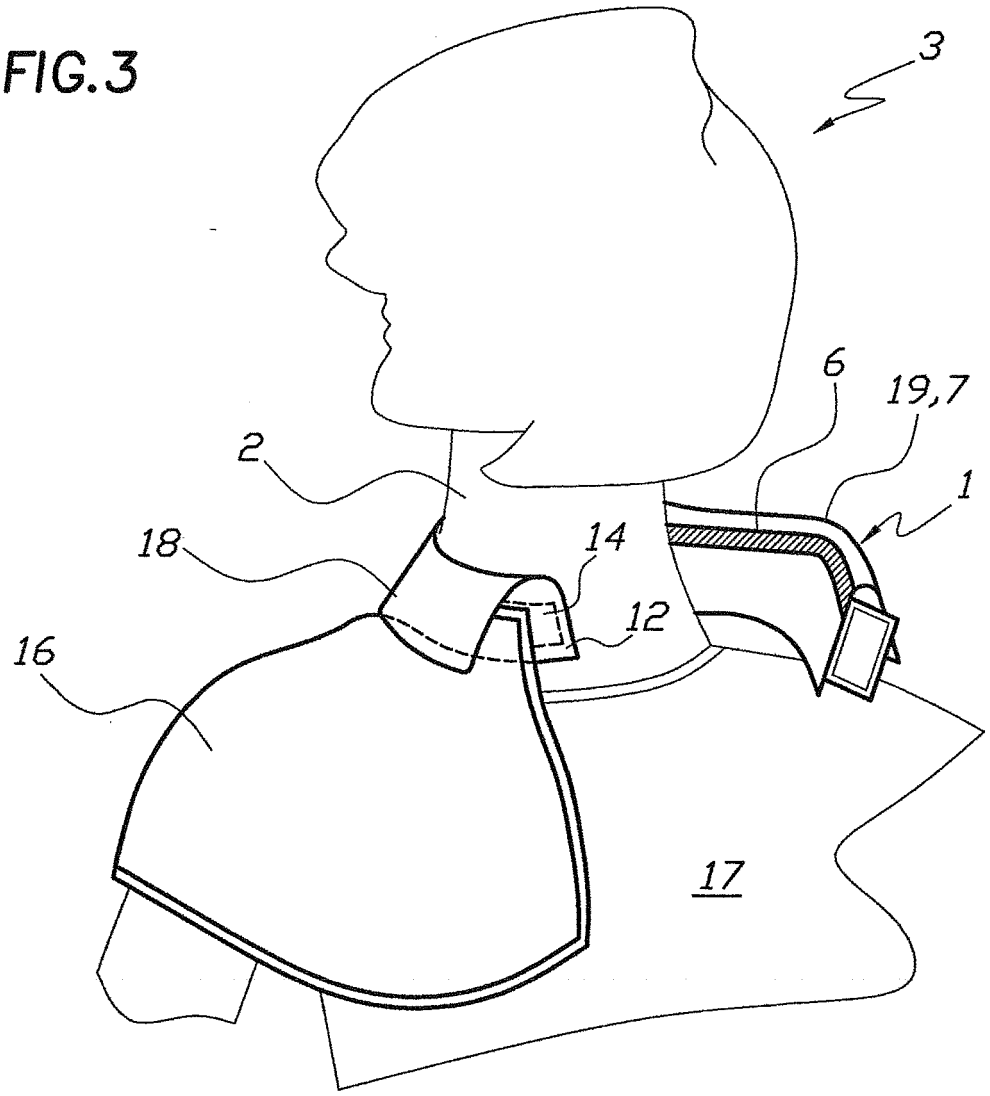


FIG.4

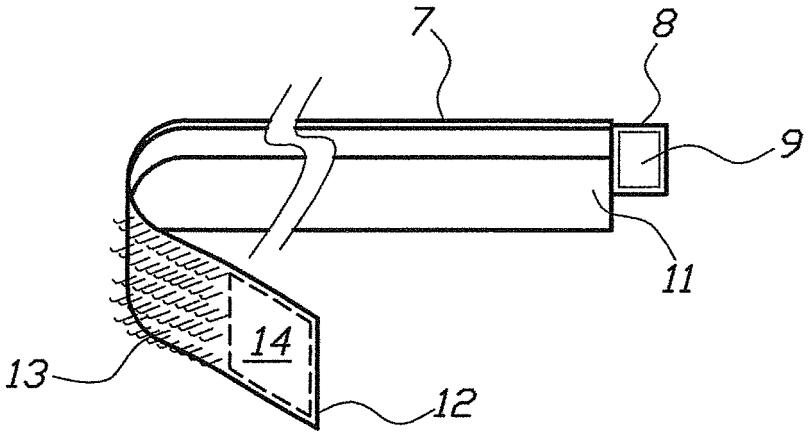
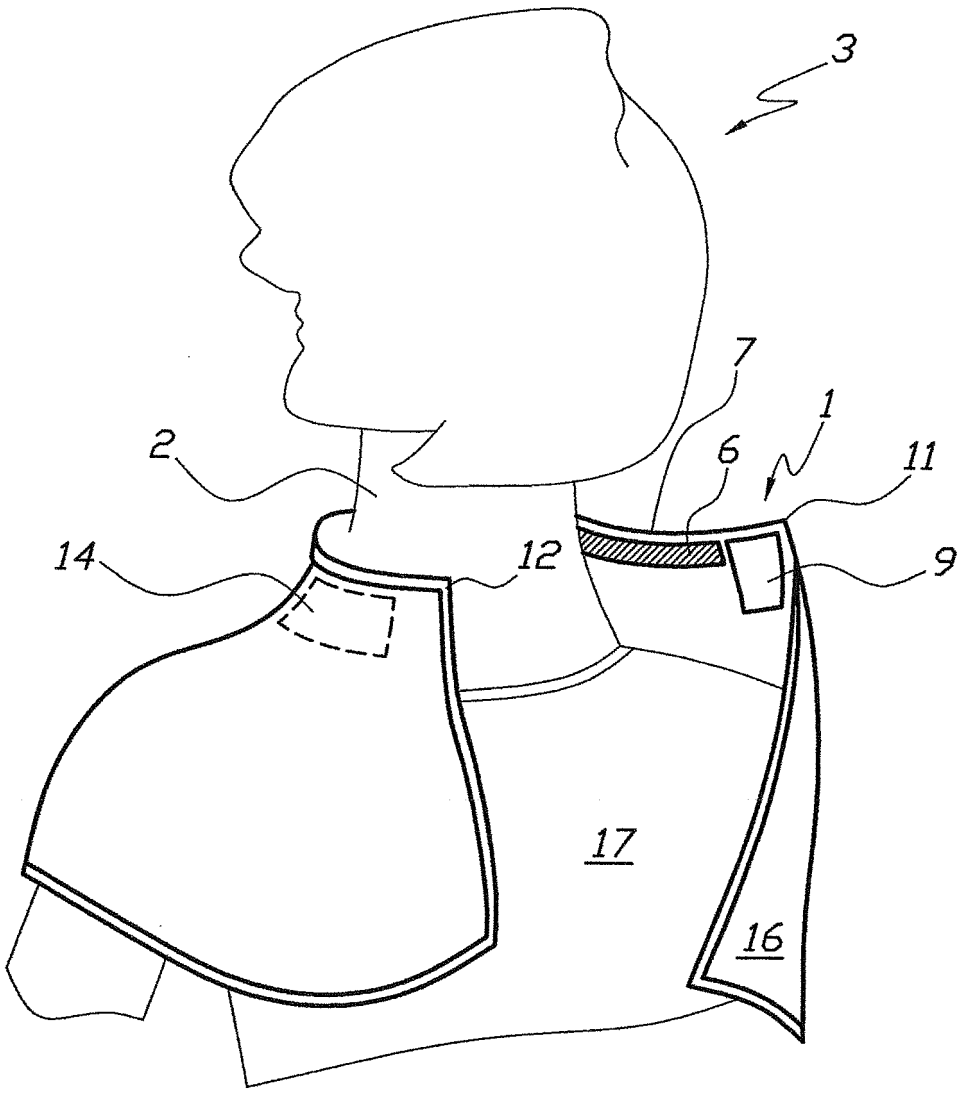


FIG.5



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 6412116 B1 **[0003]**
- FR 2834872 A1 **[0004]**
- GB 2410416 A **[0005]**
- JP 2003079428 A **[0006]**
- US 4980927 A **[0007]**
- US 6571395 B1 **[0008]**